

BAS.1076
Jean-Michel Basquiat
Untitled (Wood box)
1985
Collage d'impressions Xerox sur boîte de bois
27,4 x 21,5 x 21,5 cm
Collection de Larry Warsh
Pas de no d'inventaire

78045

Gouvernement du Québec

Décret 1384-2022, 6 juillet 2022

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux rencontres provinciale et territoriale et fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendront les 12 et 13 juillet 2022

ATTENDU QUE la rencontre provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine se tiendra le 12 juillet 2022;

ATTENDU QUE la rencontre fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine se tiendra le 13 juillet 2022;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la sous-ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Verge, dirige la délégation officielle du Québec aux rencontres provinciale et territoriale et fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendront les 12 et 13 juillet 2022;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la sous-ministre, soit composée de :

— Monsieur Sébastien Cloutier, directeur, direction des politiques et de la prospective, ministère de la Culture et des Communications;

— Madame Isabelle Rochette, conseillère, direction des politiques et de la prospective, ministère de la Culture et des Communications;

— Madame Marie-Michèle Déraspe, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78046

Gouvernement du Québec

Décret 1385-2022, 6 juillet 2022

CONCERNANT l'octroi d'une subvention additionnelle d'un montant maximal de 4 950 000 \$ à Ouranos inc., pour les exercices financiers 2022-2023 à 2024-2025, pour le soutien au fonctionnement

ATTENDU QU'Ouranos inc., personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), a été créée en 2001 dans le but d'effectuer des travaux de recherche en climatologie régionale et en adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QU'Ouranos inc. appuie les ministères et organismes gouvernementaux dans la réalisation de leurs mandats touchant notamment l'économie, la santé, la sécurité civile, les ressources naturelles et les écosystèmes, l'agriculture, l'énergie, l'aménagement du territoire et le tourisme au regard des changements climatiques;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 2° de l'article 7 de la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (chapitre M-14.1), dans l'exercice de ses responsabilités et en prenant charge de la coordination des acteurs concernés, le ministre de l'Économie et de l'Innovation peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association, société ou tout organisme;